

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 26 octobre 2012
(convocation du 15 octobre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Octobre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M. TURON Jean-Pierre jusqu'à 10 h 50
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick à partir de 11 h 35
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 35
M. OLIVIER Michel à Mme ISTE Michèle
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10 et à partir de 11 h 40
Mme BALLOT Chantal à M. LABISTE Bernard
M. BOUSQUET Ludovic à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 00
Mme CAZALET Anne-Marie à M. BRON Jean-Charles
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine
Mme COLLET Brigitte à M. CAZENAVE Charles
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Yohan à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 11 h 50
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul

M. DUPOUY Alain à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 55
Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 15
M. LOTHAIER Pierre à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à Mme DESSERTINE Laurence jusqu'à 10 h 05
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth
M. TRIJOULET Thierry à M. BAUDRY Claude
Mme WALRYCK Anne à Mme BREZILLON Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

**Partenariat avec les Editions Sud-Ouest pour coéditer un ouvrage sur le Pont
Bacalan Bastide - Convention de coédition - Décision - Autorisation de
signature**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les Editions Sud-Ouest proposent de publier un beau livre sur le Pont Bacalan Bastide et souhaitent associer la Communauté Urbaine de Bordeaux à la réalisation de ce projet.

Véritable prouesse technique, le pont Bacalan Bastide constitue déjà, pour Bordeaux et l'agglomération, un nouvel attrait qui dépasse largement les frontières de l'hexagone. Aussi, ce projet éditorial est l'opportunité pour la Communauté Urbaine de Bordeaux de communiquer sur cet ouvrage d'art exceptionnel et de le faire découvrir plus largement encore.

En effet, avec plus de 1000 titres publiés touchant à tous les domaines du patrimoine des régions de France au sens large du terme et une implantation historique très forte sur l'ensemble du grand Ouest et du grand Sud, les Editions Sud-Ouest font partie des principaux acteurs de l'édition régionale en France. Avec Cap diffusion (société de diffusion et de distribution) les Editions Sud-Ouest commercialisent, grâce à une force de vente nationale, leurs catalogues sur l'ensemble du territoire et dans la plupart des pays francophones. La clientèle des Editions Sud-Ouest est composée classiquement de librairies générales, maisons de presse, grands magasins spécialisés, hypermarchés mais aussi d'un grand nombre de sites touristiques.

Afin de formaliser les caractéristiques éditoriales et techniques ainsi que les conditions financières de ce projet, il convient d'établir une convention de coédition avec les Editions Sud-Ouest (ci-annexée) dont vous trouverez ci-après les principaux éléments :

- Caractéristiques éditoriales :

Les Editions Sud-Ouest seraient l'éditeur principal de cet ouvrage qui s'insérerait dans la collection *Beaux livres*. Le choix des auteurs, textes et illustrations, sera déterminé par les Editions Sud-Ouest après avis de la Cub. Les droits d'auteurs feront l'objet d'un contrat et seront à la charge des Editions Sud-Ouest.

- Caractéristiques techniques :

- Texte : environ 150 000 signes, illustrations : environ 120
- Format : 25 x 28,5 cm
- 144 pages sur papier satiné
- Couverture : carton quadri de 30/10^e avec plat de recouvrement sur couché brillant de 150 g
- Reliure : dos carré cousu
- Prix de vente public : 24,90 € TTC

La date de parution de l'ouvrage est prévue en mai 2013, pour y faire figurer en texte et en images l'inauguration du pont.

Conditions financières :

Le projet éditorial s'élève à 93 084 € HT. La Communauté Urbaine de Bordeaux se porterait acquéreur de 1 000 exemplaires au prix unitaire préférentiel de 22,11 € HT, soit un montant total de 22 110 € HT (participation à hauteur de 23.75 %) ; le reste du financement, soit 70 974 € HT, restera à la charge des Editions Sud-Ouest.

Impression et diffusion :

L'ouvrage serait imprimé à 4 000 exemplaires dont 3 000 seraient diffusés via le distributeur des Editions Sud-Ouest dans le réseau des librairies, maison de la presse, magasins spécialisés (Fnac, Cultura...) et dans les enseignes de la grande distribution. L'ouvrage serait présenté dans les catalogues papier des Editions Sud-Ouest et Internet. Il bénéficierait par ailleurs des actions de communication (presse, salons...) assurées par les Editions Sud-Ouest.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande des Editions Sud-Ouest de participer à l'édition de l'ouvrage sur le Pont Bacalan Bastide

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt pour la Communauté Urbaine de Bordeaux de favoriser la parution de cet ouvrage qui contribuera à la notoriété de notre établissement mais aussi de l'agglomération bordelaise,

CONSIDERANT la convention de coédition qui précise les obligations des parties,

DECIDE

Article 1 : la participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux à l'édition de l'ouvrage du Pont Bacalan Bastide en réalisant un préachat de 1 000 exemplaires au prix préférentiel de 22,11 € HT, soit pour un montant total de 22 110 € HT,

Article 2 : de conclure, pour ce faire, une convention de coédition ayant pour objet de définir les modalités techniques et financières du partenariat entre les Editions Sud-Ouest et la Communauté Urbaine de bordeaux ainsi que les obligations des deux parties au contrat,

Article 3 : d'autoriser le Président à signer la convention de coédition ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Article 4 : d'imputer la dépense sur le budget annexe (Transport) de l'exercice en cours, sur les crédits ouverts au chapitre 011, article 6182, fonction 0230, VC00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 octobre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 NOVEMBRE 2012

PUBLIÉ LE : 8 NOVEMBRE 2012

M. ALAIN CAZABONNE